

LE MÉTIER

Autres appellations emploi : poseur de moquette, poseur de revêtements de sols.

La première étape des travaux du/de la solier/ère moquettiste consiste à réaliser la préparation des supports au sol et sur escaliers pour permettre la pose du revêtement. Sur les chantiers en rénovation, il/elle dépose les anciens revêtements, il/elle exécute les préparations nécessaires en fonction de l'état des supports et met en place un matériau d'interposition et l'application du produit de réagréage.

Sur les chantiers neufs, il/elle applique un produit de ragréage.

La deuxième étape consiste à poser le revêtement de sol sur un sol préparé. Le/la solier/ère moquettiste débite la quantité nécessaire de revêtement et approvisionne le lieu de pose. Il/elle ajuste et pose le revêtement en assurant un degré de qualité esthétique et technique élevé. Il/elle laisse un chantier propre et évacue les déchets.

Les différentes étapes sont réalisées conformément aux règles d'exécution et normes en vigueur.

Les réalisations concernent les magasins, les maisons individuelles ou les immeubles d'habitations, industriels, publics.

Aptitudes souhaitées : souplesse, agilité, sens de l'équilibre, absence d'antécédents respiratoires ou allergiques (colles, solvants...), goût pour le travail fini.

LA FORMATION

» Programme

La formation se compose de 2 modules, complétés par 2 périodes en entreprise.

Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, prise de connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation **(1 semaine)**.

Module 1. Poser des revêtements de sol souples de technicité courante : préparation des surfaces avant la pose des revêtements - pose du revêtement de sol PVC et textile courant en dalles - pose du revêtement de sol PVC et textile courant en lés - pose du revêtement de sol stratifié en lames **(8 semaines)**.

Période en entreprise (2 semaines)

Module 2. Poser des revêtements de sol souples de technicité spécifique : pose du revêtement de sol PVC et textile spécifique en dalles et en lés, ainsi que du revêtement de sol linoléum en dalles et en lés **(6 semaines)**.

Période en entreprise (2 semaines)

Session de validation (1 semaine).

» Certification

L'ensemble des modules (2 au total) permet d'accéder au TITRE PROFESSIONNEL de niveau V (CAP/BEP) de solier/ère moquettiste.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP - **Poser des revêtements de sol souples de technicité courante** = module 1

CCP - **Poser des revêtements de sol souples de technicité spécifique** = module 2

Vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du premier CCP, pour obtenir le titre professionnel.

» Pour aller plus loin

Formation complémentaire permettant d'atteindre le niveau IV (bac technique) : **chef d'équipe aménagement-finitions** (réf. produit 09842).

Pour ceux qui souhaitent s'installer à leur compte, formation : **parcours créateurs d'entreprise** (réf. produit 09645).

Réf. produit : **03402**
ROME : **F1609**
Formacode : **22430**

Parcours complet

5 mois environ (700 heures).

Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes.

Dont nombre d'heures en centre de formation : **560**

Prérequis

La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire.

Accès à la formation

Aptitude à suivre la formation, y compris aptitude physique confirmée par un médecin.

Dossier de candidature, évaluations, entretien.



Dates, lieux et places disponibles

www.afpa.fr

3936

Service 0,06 €/min
+ prix appel

» LA PÉDAGOGIE AFPA

- ▶ Apprendre par la mise en situation
- ▶ Apprendre par l'expérience
- ▶ Apprendre par le collectif

En formation comme en entreprise